

VICTHOM BIONIQUE HUMAINE INC.

(antérieurement Les Technologies Begama inc.)

RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	2
ANALYSE FINANCIÈRE	3
RAPPORT DE LA DIRECTION.....	4
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS.....	6
RÉSULTATS ET DÉFICIT	7
FLUX DE TRÉSORERIE	8
BILAN	9
NOTES COMPLÉMENTAIRES.....	10

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2002, Victhom Bionique Humaine inc. (« Société »), anciennement Les Technologies Begama inc. était une société de capital de démarrage (« SCD ») au sens de la Politique 2.4 de la Bourse de Croissance TSX (« Bourse »). Le programme de SCD permet à des sociétés nouvellement créées, ayant leur encaisse comme seul actif et n'ayant pas commencé leurs activités commerciales, de réaliser un premier appel public à l'épargne et de s'inscrire à la Bourse. La SCD peut ensuite recourir au fonds qu'elle a mobilisé pour repérer et évaluer les éléments d'actifs ou les entreprises qui, une fois acquis, lui permettront de s'inscrire à la Bourse à titre d'émetteur régulier (« Opération admissible »).

La Société a été constituée le 11 janvier 2002, par certificat de constitution émis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dès sa constitution, la Société a procédé au repérage et à l'évaluation d'entreprise ou d'éléments d'actif en vue de réaliser une Opération admissible telle qu'exigée par la politique 2.4 de la Bourse.

En avril 2002, la Société a complété un premier appel public à l'épargne pour le placement de 2 200 000 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action pour un produit brut total de 330 000 \$. Le 23 avril 2002, les titres de la Société ont été inscrits à la cote de la Bourse sous le symbole « BEG ».

Le 21 mai 2002, la Société a conclu un accord de principe avec Société Victhom Corporation (« Victhom ») énonçant les termes et conditions en vertu desquelles la Société se propose d'acquérir toutes les actions émises et en circulation de Victhom.

Le 25 octobre 2002, les actionnaires de la Société ont approuvé l'achat de toutes les actions émises et en circulation de Victhom et les bons de souscriptions de cette dernière. Simultanément avec l'Opération admissible, la Société a offert ses titres au moyen d'un prospectus pour un minimum de 2 400 000 \$ et un maximum de 3 000 000 \$ et a obtenu son visa à cet effet le 25 novembre 2002.

Le 5 novembre 2002, la Société a modifié sa dénomination sociale de «Les Technologies Begama inc.» et sa version anglaise «Begama Technologies hc.» pour «Victhom Bionique Humaine inc.» et sa version anglaise « Victhom Human Bionics Inc. ».

Le 10 janvier 2003, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Victhom en contrepartie de l'émission de 19 840 000 actions ordinaires. Cette transaction constitue l'Opération admissible de la Société au sens de la Politique 2.4 de la Bourse.

Le 10 janvier 2003, la Société a fusionné avec Victhom et a complété le placement de l'offre minimum de 2 400 000 \$.

Le 17 janvier 2003, la Société a finalisé un placement de 600 000 \$ afin de compléter l'offre maximale de 3 000 000 \$.

La Société est depuis le 13 janvier 2003, un émetteur régulier à la Bourse et son symbole boursier est VHB. La Société se spécialise dans le développement et la commercialisation de dispositifs bioniques destinés à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de déficiences physiques. La Société compte 30 employés et se distingue par la complémentarité de ses expertises et son modèle d'affaires basé sur les partenariats scientifiques et commerciaux.

Aperçu

Au cours de l'exercice financier la société a utilisé les fonds mobilisés en accord avec les politiques du TSX Venture pour repérer et évaluer les éléments d'actifs ou les entreprises qui, une fois acquis, lui permettront de s'inscrire à la Bourse à titre d'émetteur régulier.

Résultats d'exploitation

Ventes

Victhom Bionique Humaine n'a enregistré aucun revenu autres que des revenus d'intérêts de 162 \$ au cours de l'exercice initial terminé le 31 décembre 2002.

Frais d'administration

Victhom Bionique Humaine a engagé des frais d'administration de 34 108 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Ces frais sont principalement constitués de frais de courtiers et d'honoraires professionnels pour les communications avec la bourse et les investisseurs.

Trésorerie et source de financement

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2002, Victhom Bionique Humaine a augmenté ses ressources de trésorerie par les émissions d'actions de 382 969 \$. Le fond de roulement a été utilisé pour couvrir les frais reliés à l'appel public à l'épargne réalisé dans le premier trimestre de 2003 et une avance de 101 238 \$ à la Société Victhom Corporation.

Perspectives d'avenir

Avec l'acquisition, en date du 10 janvier 2003, de la totalité des actions émises et en circulation de Société Victhom Corporation (société en phase de développement d'une jambe anthropomorphique), la réalisation d'un appel public à l'épargne de 3 000 000 \$ et la fusion avec Société Victhom Corporation, Victhom Bionique Humaine est maintenant inscrite à la bourse à titre d'émetteur régulier.

Au 10 janvier 2003, la société disposera d'un fond de roulement d'environ 1 500 000 \$ pour poursuivre le développement d'une jambe anthropomorphique qui permettra à la société de réaliser ses premières ventes en 2004.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Société est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers, ainsi que de tout autre renseignement financier contenu dans le présent rapport annuel.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

La Société maintient des systèmes internes de contrôles comptables et administratifs. Ces systèmes visent à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la pertinence, à la fiabilité et à l'exactitude de l'information financière. Ils visent également à s'assurer que l'actif de l'entreprise soit adéquatement comptabilisé et correctement protégé.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et c'est lui, en définitive, qui est chargé de passer en revue et d'approuver les états financiers. Subséquemment au 31 décembre 2002, le conseil d'administration s'acquittera de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et composé d'administrateurs externes. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de questions relatives à la comptabilité, la vérification et aux procédures de contrôles internes.

Les présents états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés au nom des actionnaires par les vérificateurs externes Raymond Chabot Grant Thornton (Québec), conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au comité de vérification.

/s/ Benoit Côte
Benoît Côte, Président, chef de la direction
et administrateur

/s/ Preston J.Maddin
Preston J. Maddin, chef des affaires
financières et administrateur

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Siège

Victhom Bionique Humaine inc.
4780, rue St-Félix, bureau 105
Saint-Augustin-de-Demaures (Québec)
G3A 2J9
Téléphone : (418) 872-5665
Télécopieur : (418) 872-5116
Courriel : info@victhom.com
Site Internet : www.victhom.com

Administrateurs et dirigeants

Benoît Côte

Administrateur, Président et chef de la direction

Preston J. Maddin

Administrateur et chef des affaires financières

Stéphane Bédard

Administrateur et chef de la direction scientifique

Daniel Johnson

Administrateur

Nitin Kaushal

Administrateur

Luc Vachon

Administrateur

Michel Blouin

Administrateur

Ghislain Demers

Directeur des finances et des opérations

Vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.
140, Grande-Allée Est, bureau 200
Québec (Québec)
G1R 5P7
Téléphone : (418) 647-3151
Télécopieur : (418) 647-5939

Agent des transferts et des registres

Compagnie de fiducie CIBC Mellon
2001, rue Université, bureau 1600
Montréal (Québec) H3A 2A6
Téléphone : (514) 285-3600
Télécopieur : (514) 285-3640

Conseillers juridiques

Desjardins Ducharme Stein Monast, s.e.n.c.
1150, rue de Claire-Fontaine, bureau 300
Québec (Québec)
G1R 5G4
Téléphone : (418) 529-6531
Télécopieur : (418) 523-5391

Transactions

Bourse de croissance TSX
Symbole : VHB

Actions ordinaires

En circulation au 31 décembre 2002
3 933 333

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Victhom Bionique Humaine inc.
(antérieurement Les Technologies Begama inc.)

Nous avons vérifié le bilan de la société Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.) au 31 décembre 2002 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice initial de douze mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/s/ Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Québec
Le 4 février 2003 (le 17 février 2003 pour la note 8d)

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)

Résultats

de l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2002

	<u>\$</u>
Revenus d'intérêts	162

Frais d'administration	34 178
Frais financiers	90
	<u>34 268</u>
Perte nette et déficit à la fin	(34 106)
	<u>-----</u>
Moyenne pondérée des actions en circulation	<u>3 350 282</u>
	<u>-----</u>
Perte nette par action	
Perte de base et diluée	<u>(0,010)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)

Flux de trésorerie

de l'exercice initial de douze mois terminé le 31 décembre 2002

	<u>\$</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Perte nette	(34 106)
Éléments hors caisse	
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 3)	<u>(57 520)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(91 626)</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Effet à recevoir de Société Victhom Corporation Inc. et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(101 238)</u>

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Émission d'actions	382 969
Frais reportés	<u>(184 219)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>198 750</u>
Augmentation nette de l'encaisse et encaisse à la fin	<u><u>5 886</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)

Bilan

au 31 décembre 2002

	<u>\$</u>
ACTIF	
Actif à court terme	
Encaisse	5 886
Débiteurs (note 4)	<u>158 758</u>
	164 644
Frais reportés	<u>380 194</u>
	<u>544 838</u>
PASSIF	
Passif à court terme	
Comptes fournisseurs et frais courus	195 975
CAPITAUX PROPRES	
Capital social (note 5)	382 969
Déficit	<u>(34 106)</u>
	<u>348 863</u>
	<u>544 838</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,

/s/ Benoit Côte
Président et chef de la direction

/s/ Preston J. Maddin
Administrateur et chef des
affaires financières

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2002

1 – STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée le 11 janvier 2002 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est considérée comme une «société de capital de démarrage», tel que défini par les politiques de la Bourse de croissance TSX.

2 – CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la société est de présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais engagés en vue d'accroître le capital social de la société. Ces frais seront virés au capital social lors de l'émission de ce capital social.

Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net disponible pour les porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les titres ou autres contrats visant à émettre des actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires au début de la période ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des options d'achat d'actions. Cette méthode suppose que le produit découlant de l'exercice des options d'achat d'actions qui sont en dedans du cours sert à racheter les actions ordinaires pour leur cours moyen pendant la période.

Les options d'achat d'actions ordinaires mentionnées à la note 9 n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat dilué par action en 2002 puisque la société a présenté une perte et que l'inclusion de ces options aurait un effet antidilutif.

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2002

2 – CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société comptabilise les actifs d'impôts futurs lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se matérialiseront.

3 – INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>\$</u>
Taxes à la consommation à recevoir	<u>(57 520)</u>

4 – DÉBITEURS

	<u>\$</u>
Taxes à la consommation à recevoir	57 520
Effet à recevoir de Société Victhom Corporation Inc., sans intérêt	101 238
	<u>158 758</u>

5 – CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, votantes et participantes

Émis et payé

3 933 333 actions ordinaires

	<u>\$</u>
	<u>382 969</u>

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2002

5 – CAPITAL SOCIAL (suite)

Le tableau suivant illustre les variations du capital social au cours des exercices :

	<u>Nombre</u>	<u>\$</u>
Émission en espèces le 12 janvier 2002 (1)	1 600 000	120 000
Émission en espèces le 15 mars 2002 (1)	133 333	10 000
Émission en espèces le 11 avril 2002 (1)	2 200 000	297 000
Frais d'émission d'actions		(44 031)
	<u>3 933 333</u>	<u>382 969</u>

(1) Un nombre total de 1 821 333 actions ordinaires sont entières et ne pourront être transférées, grevées ou d'aucune façon faire l'objet d'une transaction sans le consentement préalable des autorités réglementaires.

6 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	<u>\$</u>
Perte nette	<u>(34 106)</u>
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 31,02 %	<u>(10 579)</u>
Diminution des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :	
Actif d'impôts futurs non constatées	8 745
Dépenses non déductibles et autres éléments	1 834
Impôts sur les bénéfices	<u>-</u>

L'actif et le passif d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	<u>\$</u>
Actif d'impôts futurs	
Pertes autre qu'en capital	32 332
Passif d'impôts futurs	
Frais d'émission d'actions	<u>(23 587)</u>
	8 745
Provision pour moins value	<u>(8 745)</u>
Actif net d'impôts futurs	<u>-</u>

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2002

6 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

L'actif d'impôts futurs provenant des pertes d'exploitation n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 28 194 \$ et se détaillent comme suit :

	\$
Montant des pertes fiscales à reporter dans les délais suivants 2010	<u>104 233</u>
Portion des pertes fiscales provenant d'écarts temporaires	<u>76 039</u>
	<u><u>28 194</u></u>

7 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Subséquemment à la fin de l'exercice, les transactions suivantes ont été effectuées par la société :

- (a) À la suite de l'entente intervenue entre la société et Société Victhom Corporation Inc., la société a acquis, le 10 janvier 2003, la totalité des actions émises et en circulation de Société Victhom Corporation Inc. en contrepartie de l'émission de 19 840 000 actions ordinaires de la société d'un montant de 9 920 000 \$. À la suite de cette transaction, les actionnaires de Société Victhom Corporation Inc. détiennent directement ou indirectement environ 85 % des actions votantes en circulation de Victhom Bionique Humaine Inc.. Cette transaction a été comptabilisée à titre de prise de contrôle inversée et sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.
- (b) Également le 10 janvier 2003, la société a conclu un appel public à l'épargne d'un montant de 2 400 000 \$ sur une offre totale de 3 000 000 \$. Ce placement a été réalisé par le biais de 4 800 000 unités nouvellement émises au prix de 0,50 \$ chacune. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,80 \$ avant le 10 juillet 2004.
- (c) Le 10 janvier 2003, la société et Société Victhom Corporation Inc. ont fusionné sous le nom de Victhom Bionique Humaine Inc..
- (d) Le 17 février 2003, la société a placé une somme additionnelle de 600 000 \$ pour l'émission de 1 200 000 unités, complétant ainsi l'appel public à l'épargne de 3 000 000 \$ prévu au prospectus.

Victhom Bionique Humaine inc. (antérieurement Les Technologies Begama inc.)
Notes complémentaires
au 31 décembre 2002

9 – RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTION

Le 11 avril 2002, la société a octroyé des options d'achat d'actions portant sur un total de 350 000 actions ordinaires en faveur de deux administrateurs indépendants, à un prix de levée de 0,15 \$; les options octroyées peuvent être levées pendant une période de cinq ans à compter de la date de leur octroi. La société ne comptabilise aucune charge de rémunération aux résultats au moment de l'octroi des options. Si la charge de rémunération des options d'achat d'actions octroyées avait été déterminée selon la méthode de la juste valeur à la date d'attribution, la perte nette et les chiffres de la perte nette par action de la société pour l'exercice terminée le 31 décembre 2002 auraient été les montants pro forma ci-dessous :

	\$
Perte nette	
Présentée	(34 106)
Pro forma	(72 606)
Perte nette et perte nette diluée par action	
Présentée	(0,010)
Pro forma	(0,022)

La juste valeur des options octroyées durant la période terminée le 31 décembre 2002 est estimée à 0,11 \$ par option. La juste valeur de ces options a été évaluée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options Black et Scholes en tenant compte des hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	5,16 %
Période prévue (en années)	5
Volatilité prévue de l'action	90 %
Dividendes prévus	0